

## RESUME

Le Cameroun, Etat-charnière entre l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale, partage ses frontières avec six pays différents (Gabon, Congo, République centrafricaine, Tchad, Nigéria, Guinée équatoriale). En raison de sa position géostratégique et de sa diversité humaine et climatique, il occupe une position particulière sur la scène africaine. Le pays a connu au cours de ces dernières années une croissance économique soutenue. Néanmoins, le défi d'augmenter son impact en termes de développement durable, inclusif et créateur d'emplois reste entier.

A l'échelle régionale, le Cameroun joue un rôle important dans la stabilité de l'Afrique centrale. Le pays, partageant dans ses régions septentrionales la problématique sahélienne d'une situation alimentaire préoccupante, doit affronter des défis humanitaires et sécuritaires émanant des crises dans les pays voisins. Etat riverain du Golfe de Guinée, le Cameroun doit également faire face à des menaces liées à la piraterie, au crime organisé et aux trafics de toutes sortes.

La stratégie nationale de développement du Cameroun est définie dans le Document stratégique pour la croissance et l'emploi (DSCE 2010-2020). Le document couvre la première phase d'une vision de développement à long terme qui ambitionne de faire du Cameroun à l'horizon 2035 un pays émergent démocratique et uni dans sa diversité. Le DSCE place les défis de la croissance, de la création d'emplois, ainsi que de la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat au centre de ses actions. Il constitue, conformément à la Déclaration de Paris, le cadre d'orientation de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement.

Le but stratégique de la coopération au développement entre l'UE et le Cameroun s'ensuit de la stratégie nationale de développement et des objectifs de l'Accord de Cotonou, avec focus sur l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la pauvreté et un développement socio-économique durable. Elle vient en appui aux stratégies régionales de l'UE pour la région du Sahel et du Golfe de Guinée. Reconnaissant le rôle de la société civile comme acteur du développement, elle vise à soutenir ses capacités en tant qu'acteur de suivi et de mise en œuvre des politiques publiques.

Le présent Programme Indicatif National du 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED) constitue la réponse de l'UE aux défis du Cameroun. Il se décline autour de deux secteurs de concentration: (i) la gouvernance et (ii) le développement rural.

L'allocation indicative pour le Cameroun est de 282 millions d'euros, répartie comme suit:

Secteurs de concentration/Mesures	Montants indicatifs (millions d'euros)	% du PIN
Gouvernance	84	30
Développement rural	178	63
Mesures d'appui	20	7
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>100%</b>

Au moyen de son premier secteur de concentration "Gouvernance", le nouveau programme indicatif national vise à améliorer la performance de la gestion des finances publiques et la

gouvernance économique pour consolider la discipline budgétaire, recentrer les ressources publiques vers les priorités de croissance et de réduction de la pauvreté, renforcer le rôle de l'Etat et des services publics, dynamiser le secteur privé et améliorer la gouvernance de la gestion des ressources naturelles. Dans son volet d'appui au secteur de la justice, il contribuera à mieux respecter le droit à un procès équitable (commercial et pénal), à améliorer les conditions de détention et le respect des droits de l'homme et à appuyer l'Etat de droit par la modernisation de l'état civil et le renforcement de l'implication de la société civile dans les politiques publiques.

En continuité des projets et programmes des FED précédents et complémentaire à l'aide de la France et de l'Allemagne, le secteur de concentration "Développement rural" viendra en appui à la stratégie du secteur rural du Cameroun. Plus précisément, il visera l'amélioration des conditions cadres du milieu agricole par des investissements au niveau des collectivités territoriales décentralisées et la promotion de la productivité agricole, du développement de l'entrepreneuriat local, de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources naturelles.

L'implication de la société civile se fera au niveau de chaque programme des secteurs gouvernance et développement rural. Cette approche facilitera le dialogue entre les autorités compétentes et la société civile dans les secteurs prioritaires. Une Facilité de Coopération Technique (FCT) sera mise en place et utilisée pour appuyer la coopération technique, l'Ordonnateur national, ainsi que l'ensemble des activités de communication et de visibilité.

**RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN - Union Européenne**

**Programme indicatif national**

**pour la période 2014 - 2020**

## CLAUSES GENERALES

Le gouvernement de la République du Cameroun et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

(1) Le gouvernement de la République du Cameroun (représenté par <nom et titre>) et la Commission européenne, (représentée par <nom et titre>), appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014 - 2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne en faveur de la République du Cameroun, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition de la République du Cameroun pour la période 2014 - 2020, un montant de 282 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro EUR jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont de la République du Cameroun bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du gouvernement de la République du Cameroun dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des

Fonds européens de développement (FED) précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11<sup>ème</sup> FED.

(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Signatures

Pour le Gouvernement de  
la République du Cameroun

Pour la Commission européenne

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**11<sup>ème</sup> FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT**

**PROGRAMME INDICATIF NATIONAL**

**2014-2020**

## LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APE	Accords de Partenariat Economique
APV	Accord de Partenariat Volontaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CMP	Comité Multi Partenaires
CCPM	Comité de concertation des Partenaires du MINFOF et du MINEPDED
CCS	Comité Conjoint de Suivi
CONAC	Commission Nationale Anti-corruption
CSFP	Comité Sectoriel Finances Publiques
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECHO	Office humanitaire de la Commission européenne
FCT	Facilité de Coopération Technique
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FED	Fonds Européen de Développement
FEICOM	Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention Inter Communale
FMI	Fonds Monétaire International
GAC	Gouvernance et anti-corruption
GEC	Groupe Economique et Commerce
GTSC	Groupe thématique sur la société civile
ITIE	Initiative de Transparence des Industries Extractives
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
PCD	Plans Communaux de Développement
PIA	Programme d'Investissement Annuel
PIR	Programme Indicatif Régional
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement Agricole en Afrique
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNG	Programme National de Gouvernance
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
UE	Union Européenne
OMD	Objectifs Millénaires pour le Développement
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OSC	Organisations de la Société Civile
RCA	République Centrafricaine
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation

## **1. LES LIGNES GÉNÉRALES DE LA RÉPONSE DE L'UE**

### **1.1. Objectifs stratégiques de l'UE au Cameroun**

Les objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le Cameroun sont les suivants:

1. Promouvoir et soutenir les efforts du gouvernement en faveur des droits de l'homme, de la bonne gouvernance publique, de l'amélioration de l'environnement des affaires, de la gestion durable des ressources naturelles, de la lutte contre la corruption, de l'égalité de genre et des droits des minorités dans le respect des accords internationaux signés par le Cameroun qui garantissent la stabilité sociale et sécuritaire;
2. Faire progresser la cohérence des politiques nationales telles que décrites dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) au service d'une gestion moderne, transparente et efficace des finances publiques, et d'une modernisation de l'appareil de production, essentielles à la réduction de la pauvreté et à l'objectif d'une croissance inclusive et créatrice d'emplois;
3. Soutenir l'essor du secteur agricole, le développement des zones rurales, semi-urbaines et périurbaines les plus vulnérables et pauvres, à travers un appui aux objectifs du DSCE en matière de développement rural intégré;
4. Mettre en œuvre l'Accord d'étape vers un Accord de Partenariat Economique (APE) et mener à bien les actions et les procédures pour son remplacement par l'Accord de Partenariat Economique Régional UE-Afrique centrale actuellement en négociation. Après ratification, l'Accord d'étape vers un Accord de Partenariat Economique régira, avec le soutien financier du FED, notamment du programme Indicatif régional (PIR), et d'autres formes de financement, l'ensemble des relations commerciales entre l'UE et le Cameroun. Sa double vocation commerciale et de développement lui permettra de contribuer à la réalisation des objectifs de croissance basée sur les échanges et de développement durable du pays ;
5. Encourager la complémentarité des partenaires techniques et financiers notamment au niveau de l'aide européenne via une évolution vers une programmation conjointe pluriannuelle et l'alignement de l'aide sur la politique de développement du Cameroun transcrite dans le DSCE et sur les stratégies sectorielles.

### **1.2. Choix des secteurs**

Dans le cadre du 11ème FED, les 2 secteurs suivants sont retenus:

- (1) **Gouvernance** : Améliorer la gouvernance publique et renforcer l'Etat de droit

La bonne gouvernance a un rôle clé à jouer dans la Vision 2035 du pays, qui veut faire du Cameroun un pays "émergent, démocratique et uni dans sa diversité" en 2035, tel que stipulé dans la stratégie pays (DSCE – Document de Stratégie pour la croissance et l'emploi 2010-2020). La modernisation de l'administration publique, le renforcement des capacités humaines et la décentralisation ont été retenus comme priorités pour le développement d'une gestion gouvernementale efficiente. C'est ainsi que le

gouvernement a mis en place, depuis 2003, le Programme National de Gouvernance (PNG). Des progrès ont depuis lors été enregistrés dans des domaines tels que l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), la gouvernance forestière (mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT), la mise en place de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC), le vote d'une loi sur la réforme des finances publiques et le nouveau régime financier, avec passage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 aux budgets programmes.

Les objectifs de l'Etat sont d'améliorer la performance de la gestion des finances publiques pour consolider la discipline budgétaire, recentrer les ressources publiques vers les priorités de croissance, de réduction de la pauvreté, de gestion durable des ressources naturelles et renforcer le rôle de l'Etat et des services publics (réforme administrative). L'UE appuie le gouvernement dans ces domaines et est le chef de file des bailleurs. Les activités devraient permettre un meilleur audit et contrôle externes, le développement d'un système de gestion intégrée des finances publiques, des statistiques nationales plus enrichies ainsi qu'une fiscalité permettant d'influer sur les processus d'établissement de la légalité. Ces activités s'inscrivent dans la continuité des actions initiées dans le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> FED et sont complémentaires avec les futurs appuis de l'Allemagne (informatisation du budget) et de la France. Elles se déclinent sous la forme d'appuis aux ministères sectoriels ciblés dans les secteurs de concentration de la coopération Cameroun-Union européenne et aux collectivités territoriales décentralisées (notamment les communes); dans le second cas, les activités seront complémentaires avec celles menées par l'Allemagne.

Dans la logique d'une bonne gestion des recettes publiques, l'intégration transparente dans le budget national des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles telle que prévue par le nouveau régime financier de l'Etat, devrait permettre une meilleure connaissance des ressources publiques, une amélioration du système de collecte et de suivi des recettes ainsi qu'une redistribution plus efficiente des revenus au niveau local (redevance forestière annuelle, redevance minière etc.) et national. Pour ce faire, il est notamment prévu des actions en appui au développement de bases de données comme outils de suivi des produits (traçabilité et suivi des flux, système de gestion de l'information etc.) et outils d'aide à la décision (cartographie, plan d'action communal pour l'environnement, etc.). Ces initiatives s'inscriront dans la lignée des actions d'appui à l'APE et l'APV FLEGT et seront complémentaires au Programme Indicatif Régional (PIR 11<sup>ème</sup> FED) ainsi qu'aux activités des autres partenaires au développement notamment l'Agence Française de Développement (AFD) et la Coopération allemande, pour ce qui est de leurs appuis dans le secteur forestier et environnemental.

Etroitement liés à l'amélioration de la gestion, de la transparence et de l'efficience dans le domaine des finances publiques, les aspects liés au climat des affaires et à la lutte contre la corruption seront également abordés. Dans la perspective de mise en œuvre de l'APE, le Cameroun a élaboré un Plan de modernisation et d'adaptation de l'économie face à la mondialisation. Les activités financées dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED viendront en appui aux grands axes de ce plan : 1) renforcement des capacités de l'offre y inclus le soutien à la rentabilité des filières compétitives et innovantes (par exemple transformation du bois dans le cadre de l'initiative FLEGT), 2) développement des capacités d'exportation et 3) réformes fiscales et institutionnelles. Les activités seront complémentaires avec celles menées par la France, qui poursuit ses appuis à l'amélioration de la sécurité juridique des affaires (OHADA).

Le bon fonctionnement de la justice est nécessaire pour le renforcement de l'Etat de droit, la consolidation du processus démocratique, la lutte contre la corruption, et donc indirectement de l'émergence du pays en termes économiques. La stratégie du sous-secteur justice (2011-2015), élaborée avec le soutien de l'UE, complète les priorités identifiées dans le DSCE et constate que le fonctionnement de la justice reste déficient et l'accès à la justice est souvent problématique pour le plus grand nombre des citoyens. La longueur des procédures dissuade par avance nombre de justiciables et constituent un frein majeur pour les investisseurs et opérateurs économiques. La surpopulation des prisons et les conditions de détention constituent également l'une des préoccupations importantes mentionnées. L'inégalité entre les investisseurs et les populations locales devant l'accès à la terre ainsi que le phénomène croissant de conversion des terres forestières constituent des menaces pour les exploitations familiales traditionnelles et la paix sociale. Par le passé, l'UE a joué un rôle très important dans l'identification et la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la justice, en étant l'unique partenaire financier du Cameroun dans ce domaine. Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED, il est prévu que l'appui de l'UE s'aligne sur la stratégie du sous-secteur justice ainsi que sur les engagements pris par le Cameroun d'ici 2017 dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Seront également pris en compte, les résultats de l'évaluation en fin de parcours du programme actuel d'appui à la justice administrative et commerciale et les besoins clairement exprimés par le Gouvernement pour un appui à la justice pénale. Le futur programme visera ainsi à couvrir de manière transversale les aspects liés au fonctionnement du secteur de la justice dont notamment le contentieux commercial afin de renforcer l'accompagnement de l'APE d'étape, le contentieux lié à l'exploitation des ressources naturelles, le droit à un procès équitable, le renforcement des capacités du personnel judiciaire, le respect des droits de l'homme - y inclus les conditions de détention, ainsi que les aspects liés à la modernisation de l'état civil, et le renforcement de la participation de la société civile dans les politiques publiques.

Les organisations de la société civile (OSC) auront un rôle important à jouer dans les domaines identifiés afin que leurs actions et leurs voix contribuent à la définition et à la mise en œuvre des futurs programmes. A ce titre, une allocation spécifique sera réservée dans chaque domaine.

Des discussions sont actuellement en cours sur les modalités de mise en œuvre de l'appui aux finances publiques. L'approche-projet a été jusqu'à présent privilégiée; afin d'accroître l'efficacité de son intervention dans ce secteur, l'UE souhaite s'orienter vers un appui budgétaire sectoriel à terme. Les études de faisabilité qui seront réalisées pendant les phases d'identification et de formulation permettront de se faire une idée plus précise.

- (2) **Développement rural:** Promouvoir un développement territorial durable et équilibré ainsi qu'une croissance économique inclusive

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) 2010-2020, la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) qui devra être mise à jour en 2014 et la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire votée en 2011 constituent les principaux outils de planification stratégique du secteur rural au Cameroun. Ces documents de cadrage visent l'accroissement de la production agricole et la lutte contre la pauvreté à travers le développement institutionnel des acteurs, l'amélioration de la compétitivité, l'amélioration de la qualification professionnelle, la modernisation des infrastructures et la gestion durable des ressources naturelles. Dans ce cadre, la planification est une

compétence reconnue par la loi aux collectivités territoriales décentralisées (CTD), à savoir, les communes et les régions. Le DSCE reconnaît que l'instauration systématique des plans de développement au sein des communes et des régions servira de cadre de dialogue, de mise en cohérence et d'absorption des appuis de l'État central au développement régional et local.

Afin de mettre en œuvre la SDSR, le Cameroun a élaboré un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) qui couvre la période 2014-2020 et se réfère au Programme Détaillé pour le Développement Agricole en Afrique (PDDAA), qui est un processus continental piloté par l'Union Africaine et l'agence d'exécution du NEPAD. Le PNIA peut être considéré comme le plan d'action budgétisé de la SDSR. Par ailleurs, en 2007, le nouveau régime financier de l'État a été adopté, avec comme corollaire, l'entrée en vigueur des Budget-Programmes, et une restriction du nombre de programmes par Ministère. En conséquence, les principales administrations du secteur rural ont mis leurs stratégies en cohérence avec le DSCE et la SDSR, avec pour cadre sectoriel de planification le PNIA.

Le DSCE plaide également pour un renforcement du rôle économique des CTD en appui au secteur privé. Dans cette perspective, le Gouvernement a récemment approuvé une série de réformes législatives fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de développement rural, de promotion des activités de production agricole, pastorale et piscicole, d'ouverture et de réhabilitation des pistes de désenclavement des bassins de production et de gestion des marchés périodiques. Aujourd'hui, environ 15% du budget d'investissement du secteur agricole est géré de manière décentralisée par les communes.

Dans une logique de développement des opportunités économiques pour les populations les plus pauvres et enclavées, la priorité du Gouvernement pour le développement rural est appuyée par l'UE depuis de nombreuses années, notamment avec l'objectif d'améliorer la productivité agricole ainsi que l'accès aux services de base. Avec les nouveaux enjeux politiques et sécuritaires, cet appui devient particulièrement pertinent dans un souci de développement inclusif afin de répondre aux frustrations des populations jeunes et marginalisées, mais également pour contribuer à consolider les pratiques contre les chocs extérieurs et à convertir les défis énergétiques, de la sécurité alimentaire et du changement climatique en perspectives de croissance. Il s'agit principalement de promouvoir un développement territorial équilibré et une croissance économique inclusive des zones à fort potentiel et/ou avec un contexte social et environnemental fragile, tout en développant des opportunités économiques et des emplois et en garantissant une sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le secteur "Développement rural" du 11ème FED vient en appui à la stratégie du secteur rural du Cameroun. Il est en continuité des projets et programmes des FED précédents et complémentaire à l'aide de la France et de l'Allemagne dans les secteurs agricole et de la gouvernance. Plus précisément, il vise à contribuer (i) à l'amélioration des conditions cadres du milieu agricole par des investissements au niveau des Collectivités territoriales décentralisées et (ii) à la promotion de la productivité agricole, du développement de l'entrepreneuriat local (transformation et commercialisation de produits agricoles), de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources naturelles. Cette démarche sectorielle permet de concilier de manière cohérente les appuis au processus de décentralisation, facteur de stabilité, de redistribution des richesses et de consolidation du processus démocratique, avec le secteur agricole, générateur de richesses, d'emplois, et la protection de l'environnement. Le développement des chaînes de valeur des produits

agricoles par l'appui à la transformation et à la commercialisation des produits du secteur renforcera les échanges régionaux et viendra en appui au processus d'intégration économique régionale et à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) d'étape puis de l'APE régional. De façon ponctuelle et pour soutenir la dimension participative et durable de la stratégie nationale de croissance, des mesures d'accompagnement socio-économiques et environnementales des grands projets d'infrastructures pourront également être envisagées.

Au centre de la stratégie du 11ème FED, se trouvent ainsi les principes de subsidiarité, de progressivité, dont la recherche d'objectifs réalistes et graduels, et la complémentarité entre les acteurs. Aussi les synergies entre les collectivités territoriales (selon les compétences dévolues en la matière), les services déconcentrés de l'État, l'entrepreneuriat local (notamment les organisations professionnelles et paysannes, les coopératives, les PME, etc.), et les Organisations de la Société Civile (OSC), seront primordiales pour le succès de l'approche retenue.

Le programme du 11ème FED d'appui à la politique rurale du Cameroun pourra utiliser les modalités nationales de financement des administrations du secteur rural, et notamment des Collectivités Territoriales Décentralisées. Les crédits délégués aux Collectivités Territoriales Décentralisées pourraient ainsi être véhiculés en respectant les dispositifs d'exécution budgétaire existants. Dans la perspective d'un retour progressif du Cameroun vers un appui budgétaire sectoriel, l'aide européenne pourra s'appuyer sur les mécanismes de financement spécifiques des investissements en vigueur au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées, tels ceux du Programme National de Développement Participatif (PNDP) ou du Fonds spécial d'Équipement et d'Intervention inter Communale (FEICOM) ou encore, les dispositifs sectoriels spécifiques tels que le Fonds routier, le Fonds de l'énergie rurale, les crédits-carbone REDD (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation)

ou les redevances forestières et minières. Pour des actions visant l'appui à la productivité du secteur agricole, à l'entrepreneuriat local, à la sécurité alimentaire et à la gestion durable des ressources naturelles, des actions de type projet pourront être envisagées. Ces interventions pourraient, à titre d'exemple, porter sur l'usage amélioré d'intrants et de techniques productives modernes (engrais, produits phytosanitaires, semences et races adaptées, etc.), le stockage, la vaccination du cheptel ainsi qu'une mécanisation accrue. Une étroite coopération avec les Etats membres et les autres partenaires intervenant dans ce secteur sera recherchée, y compris une possible mise en œuvre d'activités au moyen d'une coopération déléguée ou une contribution à des fonds et actions communs.

Les Collectivités Territoriales Décentralisées au Cameroun reçoivent actuellement des appuis financiers de la France (AFD-C2D), de l'Allemagne (KfW) et de la Banque mondiale via le PNDP et le FEICOM. La coopération technique allemande (GIZ) est présente dans ce secteur avec un important programme d'appui institutionnel. En ce qui concerne la réalisation de projets d'investissements à l'échelle communale, le mode opératoire du PNDP est particulièrement pertinent étant entendu qu'il permet une concentration des actions sur les zones et les populations les plus défavorisées ou impactées. Il consiste en des provisions en vue du financement du Programme d'Investissement Annuel (PIA) des Collectivités Territoriales Décentralisées sur base des microprojets découlant de Plans Communaux de Développement (PCD). Dans la recherche d'une division du travail entre les bailleurs de fonds, il a été identifié que les résultats escomptés du 11ème FED, notamment ceux de la promotion de la productivité de l'agriculture et de l'entrepreneuriat agricole ainsi que du renforcement des Collectivités Territoriales Décentralisées en soutien à la compétitivité du secteur agricole

correspondent à ceux qui ne sont pas suffisamment financés dans le cadre des appuis via le PNDP et le FEICOM.

Enfin en tenant compte de l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs applications en tant que moteurs d'une croissance inclusive et durable, d'innovation et d'esprit d'entreprise aux pays en voie de développement, lors de l'identification concrète des actions à mener dans les deux secteurs de concentration du Programme Indicatif National du Cameroun ainsi que dans les facilités de coopération technique, une attention particulière sera accordée à la mise en place des TIC et à la pleine exploitation de leur potentiel de fournir ou de faciliter des solutions viables dans tous les secteurs et les autres domaines d'intervention du programme.

## **2. APERÇU FINANCIER - MONTANTS INDICATIFS**

Sur la base d'une allocation globale estimée à 282 millions d'euros pour le 11<sup>ème</sup> FED, la répartition indicative envisagée entre les secteurs sélectionnés est la suivante:

- Gouvernance, montants indicatifs: 30% du total (84 millions d'EUR)
- Développement rural, montants indicatifs: 63% du total (178 millions d'EUR)
- Facilités de Coopération Technique, montants indicatifs: 7% du total (20 millions d'EUR)

Les mesures d'appui à la société civile sont intégrées dans les programmes des deux secteurs de concentration.

## **3. SOUTIEN DE L'UE PAR SECTEUR**

### **3.1. Gouvernance**

#### *3.1.1. Objectifs*

L'objectif général est d'améliorer la gouvernance publique et l'État de droit.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- (1) Finances publiques, environnement des affaires et gouvernance durable des ressources naturelles

Améliorer la performance de la gestion des finances publiques et la gouvernance économique pour consolider la discipline budgétaire, recentrer les ressources publiques vers les priorités de croissance et de réduction de la pauvreté, renforcer le rôle de l'Etat et des services publics, dynamiser le secteur privé et améliorer la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles.

- (2) Renforcement de l'Etat de droit

Respecter le droit à un procès équitable (commercial et pénal), améliorer les conditions de détention et le respect des droits de l'homme dans le secteur de la justice et appuyer l'Etat de droit par la modernisation de l'état civil et le renforcement de l'implication de la société civile dans les politiques publiques.

### 3.1.2. Résultats attendus

Objectif spécifique (1):

Résultat 1 : La gestion des finances publiques est plus efficace, axée sur les résultats et favorable à l'amélioration du cadre de gouvernance et de gestion des ressources

Résultat 2 : L'environnement institutionnel est plus propice aux affaires et à l'investissement

Objectif spécifique (2) :

Résultat 3 : Le droit à un procès équitable est respecté, la protection des droits de l'homme et de l'environnement est renforcée dans une approche participative

Résultat 4 : L'Etat Civil est modernisé

Les principaux indicateurs pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont en annexe.

### 3.1.3. La coordination des donateurs et le dialogue politique sont assurés par:

En conformité avec les principes énoncés par la Déclaration de Paris, le Comité Multi Partenaires (CMP) constitue au Cameroun le cadre de concertation et de coordination entre partenaires au développement et le gouvernement. En ce qui concerne le secteur de la gouvernance, la concertation avec les autres partenaires est notamment assurée par le rôle actif de l'UE dans les sous-groupes thématiques et sectoriels du CMP: Comité sectoriel finances publiques (CSFP), Gouvernance et anti-corruption (GAC), Groupe thématique sur la société civile (GTSC), Comité de concertation des partenaires du MINFOF et du MINEPDED (CCPM), Plateforme changement Climatique (PCC), Groupe Economie et Commerce (GEC).

### 3.1.4. Les engagements financiers et politiques du gouvernement sont contenus dans:

- Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)
- La loi portant nouveau régime financier de l'Etat de 2007 applicable à partir de 2013 (budgets programmes, Comité de pilotage de la réforme des FP)
- La directive CEMAC portant application intégrale en 2020 des 8 directives finances publiques de la CEMAC ratifiées en décembre 2011
- Le plan de modernisation des finances publiques
- Le schéma directeur informatique du MINFI
- L'APV FLEGT
- L'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)

- L'Accord de Partenariat Economique (APE) d'étape signé par le Cameroun puis l'Accord de Partenariat Economique Régional le cas échéant
- Le plan de modernisation et d'adaptation de l'économie camerounaise face à la mondialisation
- La Stratégie Sous-Sectorielle de la justice
- Le programme de Réhabilitation de l'Etat civil au Cameroun.

Ces mesures sectorielles et politiques prioritaires devraient être mises en œuvre pour obtenir les résultats escomptés.

### *3.1.5. Evaluation environnementale*

Les activités dans le domaine de la gouvernance publique visent à rationaliser la gestion des ressources (humaines, financières, naturelles). Des règles transparentes, une « redevabilité » améliorée, des systèmes de suivi plus efficaces, en particulier dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, devraient avoir un impact positif sur l'environnement. Un environnement institutionnel plus propice aux affaires et à l'investissement devrait favoriser une croissance économique et minimiser l'impact négatif sur l'environnement.

### *3.1.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:*

Les facteurs identifiés qui peuvent constituer des risques pour l'intervention sectorielle sont les suivants :

- (1) Faible capacité d'assurer la coordination et la cohérence intersectorielle pour mettre en œuvre des réformes transversales telles que la politique nationale de développement (DSCE) ou celle des finances publiques et défis liés à la gestion du changement
- (2) Faible appropriation des ministères sectoriels des programmes et faible capacité de la mise en œuvre des stratégies et programmes

## **3.2. Développement rural**

### *3.2.1. Objectifs*

L'objectif général est de promouvoir un développement territorial durable et équilibré ainsi qu'une croissance économique inclusive.

L'objectif spécifique est de catalyser le développement local durable au moyen d'un soutien à la facilitation de la mise en œuvre des compétences dévolues aux Collectivités Territoriales Décentralisées, à l'entrepreneuriat dans le secteur agricole et à l'amélioration du cadre productif en milieu rural. Les interventions doivent respecter les techniques de gestion durable des terres y compris les mesures relatives à la gestion durable des ressources naturelles et lutter contre la dégradation des terres, en particulier dans les zones les plus vulnérables à la désertification dans le nord du pays. Ces techniques ont également l'avantage d'atténuer les effets du changement climatique.

### 3.2.2. Résultats attendus

- Résultat 1 : La capacité des Collectivités Territoriales Décentralisées et des exploitants agricoles pour une gestion durable des ressources naturelles ainsi que la prévention et la gestion de crises alimentaires est développée.
- Résultat 2 : La productivité du secteur agricole est améliorée d'une part, et l'entrepreneuriat local de transformation et de commercialisation de produits agricoles est renforcé d'autre part
- Résultat 3 : Le cadre productif et les capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de gestion durable des investissements pour la promotion de la compétitivité du secteur agricole sont développés.

Les principaux indicateurs pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont en annexe.

### 3.2.3. La coordination des donateurs et le dialogue politique sont assurés par :

- Le CMP, avec ses sous-groupes et notamment une implication forte de l'Allemagne, de la France, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le secteur agricole, les infrastructures, le développement rural, la nutrition et la décentralisation.
- Des Initiatives régionales (CEMAC et CEEAC) et continentales (Union africaine).
- La direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) envisage une continuité de ses interventions en complémentarité avec les financements du FED. Néanmoins ECHO restera très attentif à l'évolution des besoins humanitaires et évaluera sa stratégie de mise en œuvre en conséquence. Ces synergies seront significativement renforcées dans le secteur "Développement rural" du 11ème FED, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'eau.
- Les mesures d'accompagnement socio-économiques et environnementales des grands projets d'infrastructures pourraient être mises en œuvre sous forme de « blending » avec la BEI.

### 3.2.4. Les engagements financiers et politiques du gouvernement sont contenus dans :

- Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)
- La Loi portant nouveau régime financier de l'Etat de 2007 applicable à partir de 2013
- La Stratégie de Développement du Secteur Rural 2014
- Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) du Cameroun 2014-2020
- La Stratégie Nationale d'Assainissement Liquide de 2011
- La Politique nationale d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural de 2011

- Le Plan directeur routier 2006, et la stratégie sectorielle du BTP

Ces mesures sectorielles et politiques prioritaires devraient être mises en œuvre pour obtenir les résultats escomptés.

### 3.2.5. *Évaluation environnementale*

Les interventions mentionnées dans le domaine du développement rural sont considérées comme sensibles du point de vue environnemental et climatique et pourraient conduire à une évaluation environnementale stratégique. En son absence, les principaux aspects environnementaux seront traités dans les phases d'identification et de formulation des programmes et projets.

### 3.2.6. *L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:*

Les facteurs identifiés qui peuvent constituer des risques pour l'intervention sectorielle sont les suivants :

- (1) Un ralentissement du processus de décentralisation, tant du point de vue politique qu'administratif et, en parallèle, l'absence d'un cadre stratégique pour la décentralisation et pour les Ministères de tutelle pour le déploiement des politiques nationales dévolues aux communes.
- (2) Un manque de capacités d'absorption et de gestion des entités publiques (CTD et organismes/institutions publics) en charge de la mise en œuvre des activités envisagées.
- (3) Une détérioration de la situation sécuritaire, notamment dans les zones septentrionales et frontalières.
- (4) Des retards dans le financement et l'exécution des projets structurants, en particulier dans les secteurs de l'énergie et du transport, permettant le désenclavement des pôles de croissance agricole et des zones les plus défavorisées.
- (5) Le non-respect des programmes annuels d'entretien routier à cause d'une insuffisance de fonds et/ou des retards dans la passation et/ou l'exécution des marchés, ou un relâchement des politiques existantes de protection du patrimoine routier : contrôle des charges (pesage routier), barrières de pluie, et de sécurité routière.

## **4. APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE**

L'implication de la société civile se fera au niveau de chaque programme des secteurs gouvernance et développement rural. Cette approche devrait faciliter le dialogue entre les autorités compétentes et la société civile dans les secteurs prioritaires. Il s'agira de renforcer et de financer les initiatives des acteurs apportant une réelle valeur ajoutée dans ces secteurs. Afin de faciliter la mise en œuvre de la feuille de route du gouvernement camerounais pour le suivi des engagements pris à Busan, une composante du programme « Etat de droit » ciblera particulièrement l'amélioration du cadre légal et l'accompagnement et le renforcement des capacités des OSC. Par ailleurs, les programmes et instruments thématiques (i.e. budget de l'UE) continueront à appuyer la société civile camerounaise de façon complémentaire.

## **5. ENVELOPPE B**

En cas de nécessité, une décision de financement destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent peut être prise.

## **6. AUTRES MESURES D'APPUI**

### **6.1. Mesures d'appui, d'accompagnement de la programmation, de préparation et de mise en œuvre d'actions**

Une Facilité de Coopération Technique (FCT), ayant pour but d'accompagner la programmation, la préparation et la mise en œuvre des actions, sera mise en place. Elle sera utilisée pour appuyer la coopération technique, l'Ordonnateur national, ainsi que l'ensemble des activités de communication et de visibilité, pour un montant maximum de 20 millions d'EUR (7% du PIN).

La FCT soutiendra également i) l'intégration des questions de l'égalité entre les sexes, y compris l'identification des actions et des indicateurs ventilés par sexe, et ii) le renforcement des analyses de risques et l'identification des mesures d'atténuation dans la préparation de nouveaux projets et programmes.

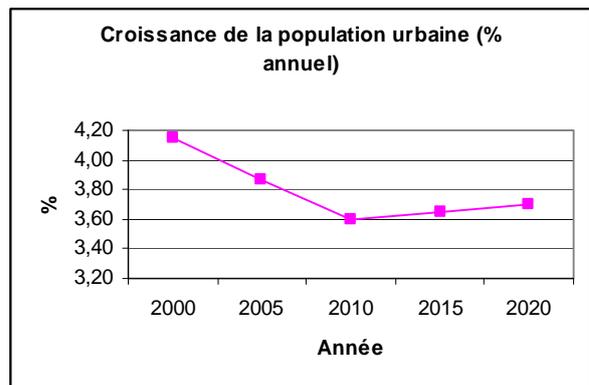
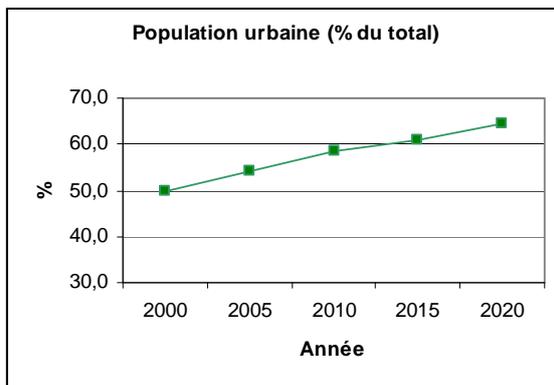
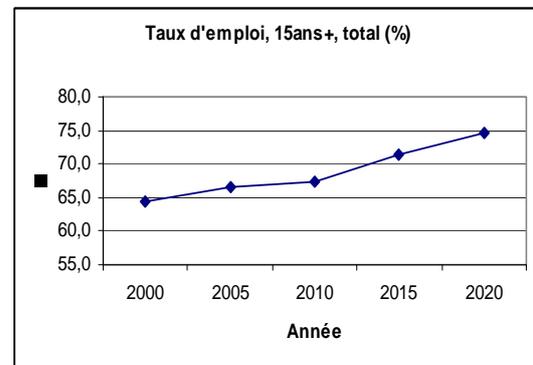
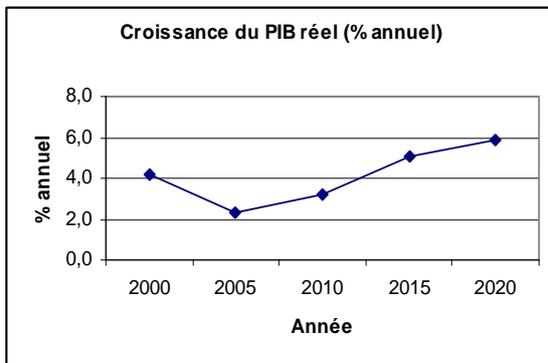
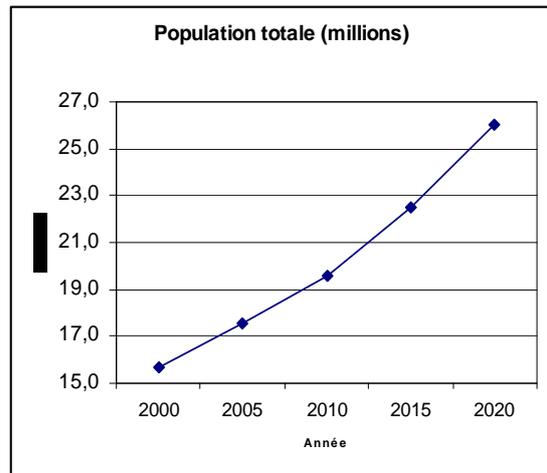
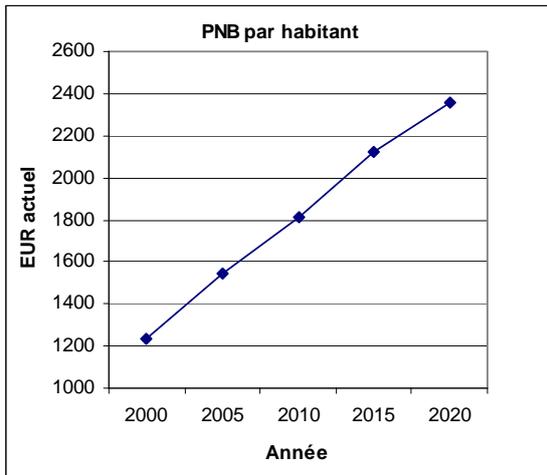
### **6.2. Appui à l'Ordonnateur national**

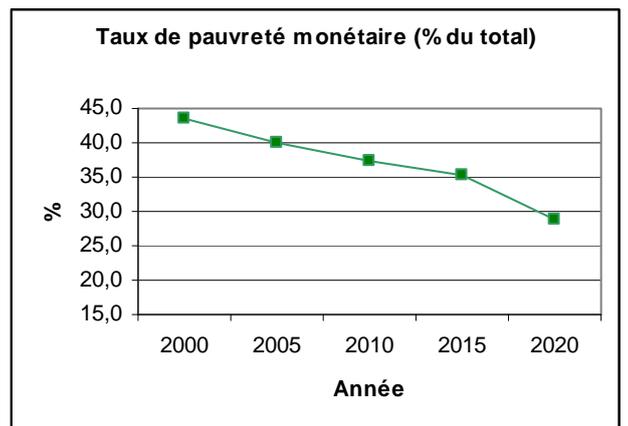
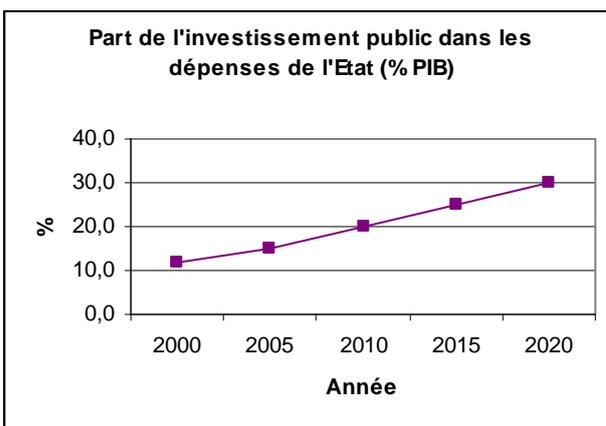
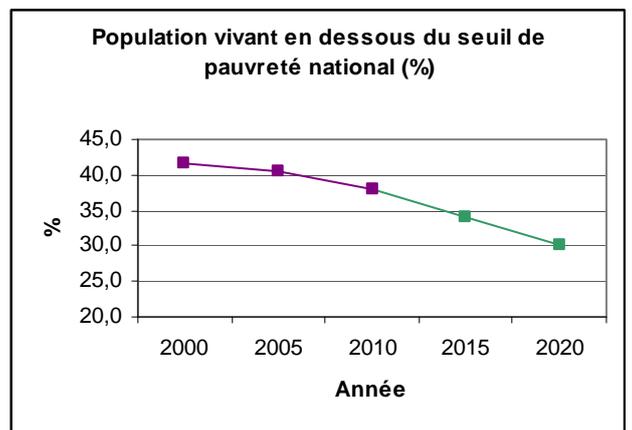
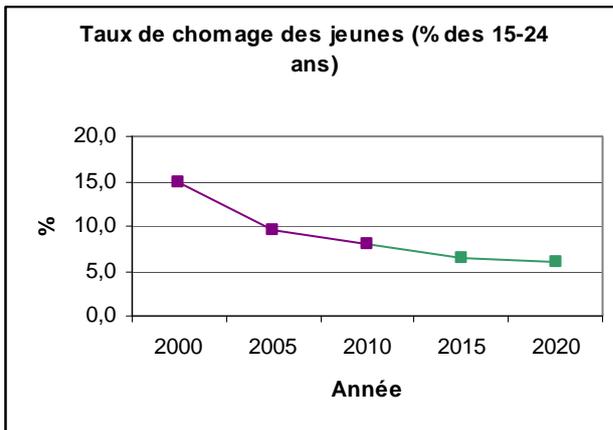
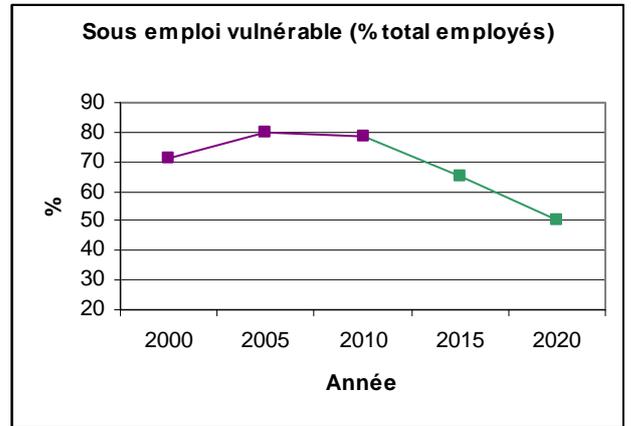
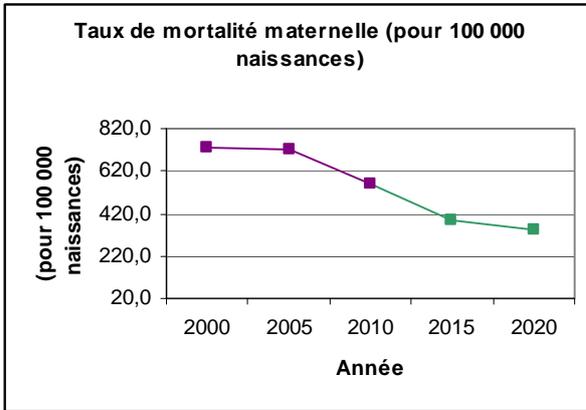
Comme défini au point 6.1, un montant sera réservé pour appuyer l'Ordonnateur national dans ses missions.

### **Pièces jointes**

1. Annexe 1: Aperçu du pays
2. Annexe 2 : Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur
3. Annexe 3 : Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance
4. Annexe 4: Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds

## Annexe 1: Aperçu du pays





Référence: "Données Cameroun 2000-2010 et projection 2015-2020 (DSCE scénario de référence, FMI et BM)"

## Annexe 2: Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur

Secteurs d'intervention (Codes CAD - OCDE)	Partenaires traditionnels					Partenaires secondaires										Rép. Coré	Chine
	Allemagne	France	Union Européenne	BAD	BM	UNICEF	UNESCO	Etats-Unis	JICA	PNUD	SNV	BID	FIDA	Canada			
<b>110. Education</b>																	
112 - EDUCATION DE BASE		000			00	00		o	00								
11420/11330 - ENSEIGN. SUP & FORMATION PRO		000		xx			00	o	o						xx		
<b>120. Santé</b>																	
121 - SANTE	00	000			xx	00		00		o		xx			o		
<b>150. Gouvernement et Société Civile</b>																	
150 - BONNE GOUVERNANCE		o	00	xx	o			00		00				o	o		
15120 - FINANCES PUBLIQUES	00	o	000		o									o			
15130 - JUSTICE			000		o												
15140 - APPUI A LA DECENTRALISATION	00	o			xx												
<b>140. Eau &amp; assainissement</b>																	
140 - Eau & assainissement		xx	xx	xxx	xxx					o							
<b>230. Production et distribution d'énergie</b>																	
230 - Energie ET MINIER		xxx	xx	xxx	xxx			o		o							
<b>210. Transports et entreposage</b>																	
210 - TRANSPORT					xxx										o		
21020 - TRANSPORT ROUTIER		xxx	000	xxx	xxx			o							xxx		
<b>311. Agriculture</b>																	
311/520 - AGRI ET SECU ALIMENTAIRE		000	000		xxx			o	o	o		00		o			
312/410 - FORETS ET ENVIRONNEMENT	00	000	00	xx	o			00	o	o							
<b>321.30. Microentreprise-Credit</b>																	
32130 - MICROENTREPRISE-CREDIT		xx						o									
<b>331. Politique commerciale et réglementation</b>																	
331 - AIDE AU COMMERCE		o	00		xx			o							o		

Légende	
o	dans
x	credits
o (x)	0 - 5 Md€
00 (xx)	5-50 Md€
000 (xxx)	> 50 Md€
	Bailleur Principal

### Annexe 3: Cadre d'intervention sectorielle, et indicatrice de performance

Les résultats, les indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans la présente annexe peuvent avoir besoin d'évoluer pour tenir compte des changements intervenus au cours de la période de programmation. Ou absents, les niveaux de référence (baselines) seront inclus dans les documents d'Action au plus tard.

<b>Secteur Gouvernance :</b>		
L'Objectif générale est d'améliorer la gouvernance publique et l'État de droit.		
<i>Objectif spécifique (1):</i> Finances publiques, environnement des affaires et gouvernance durable des ressources naturelles		
Améliorer la performance de la gestion des finances publiques et la gouvernance économique pour consolider la discipline budgétaire, recentrer les ressources publiques vers les priorités de croissance et de réduction de la pauvreté, renforcer le rôle de l'Etat et des services publics, dynamiser le secteur privé et améliorer la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles.		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
1) La gestion des finances publiques est plus efficace, axée sur les résultats et favorable à l'amélioration du cadre de gouvernance et de gestion durable des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur moyenne des indicateurs</li> <li>• Proportion des directives CEMAC mise en œuvre par le Gouvernement</li> <li>• Proportion d'exploitants forestiers disposant d'un certificat annuel de légalité valide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport PEFA</li> <li>• Audit directives CEMAC</li> <li>• Rapports du Comité Conjoint de Suivi (CCS) de la mise en œuvre de l'APV FLEGT</li> </ul>
2) L'environnement institutionnel est plus propice aux affaires et à l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Classement du Cameroun dans le "Doing Business Report" de la Banque Mondiale</li> <li>• Taux de croissance des investissements privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• "Doing Business Report" de la Banque Mondiale</li> <li>• -Statistiques économiques Nationales</li> </ul>

<p><i>Objectif spécifique (2):</i> Renforcement de l'Etat de droit</p> <p>Respecter le droit à un procès équitable (commercial et pénal), améliorer les conditions de détention et le respect des droits de l'homme dans le secteur de la justice et appuyer l'Etat de droit par la modernisation de l'état civil et le renforcement de l'implication de la société civile dans les politiques publiques.</p>		
<p>3) Le droit à un procès équitable est respecté, la protection des droits de l'homme et de l'environnement est renforcée dans une approche participative</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception des justiciables sur la qualité des décisions de justice et l'efficacité de l'institution judiciaire</li> <li>• Durée moyenne de la détention préventive</li> <li>• Assistance juridique effectuée par région</li> <li>• Taux d'occupation des prisons</li> <li>• Enabling Environment Index (indicateur de Busan sur la société civile)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes et statistiques du Ministère de la Justice</li> <li>• CIVICUS</li> </ul>
<p>4) L'Etat Civil est modernisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes incorporées dans les registres d'état civil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre de l'Etat Civil</li> </ul>
<p><b>Secteur Développement rural :</b></p> <p>L'objectif général est de promouvoir un développement territorial durable et équilibré ainsi qu'une croissance économique inclusive.</p> <p><i>Objectif spécifique:</i> Catalyser le développement local durable au moyen d'un soutien à la facilitation de la mise en œuvre des compétences dévolues aux Collectivités Territoriales Décentralisées, à l'entreprenariat dans le secteur agricole et à l'amélioration du cadre productif en milieu rural.</p>		
<p>1) La capacité des Collectivités Territoriales Décentralisées et des exploitants agricoles pour une gestion durable des</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communes ayant des capacités renforcées dans le domaine de la gestion environnementale, protection des forêts et de la prévention et la gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des Ministères concernés (développement rural et agriculture, environnement, santé, eau et énergie,</li> </ul>

<p>ressources naturelles ainsi que la prévention et la gestion de crises alimentaires est développée.</p>	<p>des crises alimentaires par an.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communes ayant reçu formations en matière de mise en œuvre et de gestion d'infrastructures publiques d'eau, d'irrigation, et de commercialisation par an.</li> <li>• Taux d'amélioration de la sécurité alimentaire par le biais d'un accès garanti des populations pauvres et très pauvres aux services de base et filet sociaux en tant qu'outils de gestion et prévention des crises</li> <li>• Prévalence de la malnutrition chronique et aigüe en dessous des seuils d'alerte.</li> </ul>	<p>administration territoriale et décentralisation, etc.) sur le déploiement des politiques nationales de services en milieu rural et semi-urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des communes</li> <li>• Rapports FEICOM et PNDP</li> <li>• Rapports des partenaires (AFD, FMI, BM, BAD, système des NU...)</li> <li>• Rapports de suivi des OMD</li> <li>• Rapports World Bank FCPF and UN-REDD</li> <li>• Enquête SMART de l'UNICEF</li> </ul>
<p>2) La productivité du secteur agricole est améliorée d'une part, et l'entrepreneuriat local de transformation et de commercialisation de produits agricoles est renforcé d'autre part. Lorsque développement de l'agriculture et de l'élevage durable, inverser la désertification, la dégradation des terres et la déforestation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'accroissement de la production et de la productivité des filières agricoles ciblées.</li> <li>• Nombre de sites et surfaces (ha) de production agricole aménagés, restaurés et viabilisés</li> <li>• Superficie agricole (ha) ayant fait l'objet de mesures d'adaptation aux changements climatiques.</li> <li>• Nombre de femmes, propriétaires d'entreprise ou membres de coopératives dans les filières ciblées, appuyées.</li> <li>• Les programmes d'action pour prévenir et inverser la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques agricoles nationales, régionales (CEMAC-CEEAC) et internationales (FAO)</li> <li>• Rapports des ministères concernés (agriculture, élevage, développement rural, etc.)</li> <li>• Rapports des partenaires (AFD, FMI, BM, BAD, système des NU...)</li> <li>• Rapports de suivi du DSCE</li> <li>• Données douanières</li> </ul>

	dégradation des sols, la désertification et la déforestation sont mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de mise en œuvre et d'évaluation de projets et enquêtes ponctuelles</li> </ul>
3) Le cadre productif et les capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de gestion durable des investissements pour la promotion de la compétitivité du secteur agricole sont développés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de kilomètres de routes de désenclavement et d'ouvrages de franchissement créés, réhabilités et/ou entretenus pour l'évacuation de la production agricole par an.</li> <li>• Nombre de structures et infrastructures de commercialisation (magasins de stockage, marchés, abattoirs, unités de transformation etc.) créés et/ou réhabilités par an avec l'appui de la UE.</li> <li>• Nombre de systèmes d'irrigation de proximité aménagés par an, en vue de la valorisation des ressources en terres et en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données routières (rapports Fonds routier)</li> <li>• Rapports des Ministères concernés (Travaux Publics, transports, développement rural et agriculture, élevage, commerce, eau et énergie,</li> <li>• Rapports de mise en œuvre et d'évaluation de projets, enquêtes ponctuelles</li> <li>• Rapports des partenaires (AFD, FMI, BM, BAD...)</li> <li>• Budgets ministériels, budgets de communes, budget du Fonds routier, Cadre de dépenses à moyen terme.</li> <li>• Rapports de suivi des OMD</li> </ul>

#### Annexe 4: Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds – Cadre Commun Européen

	<b>Montants indicatifs (en Mio EUR)</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>SECTEUR GOUVERNANCE</b>	<b>84</b>							
Finances publiques, environnement des affaires et gouvernance des ressources naturelles	54		27			27		
Etat de droit	30		15			15		
<b>SECTEUR DEVELOPPEMENT RURAL</b>	<b>178</b>							
Conditions cadre du secteur agricole	128		64			64		
Productivité agricole	50			25			25	
Autres Mesures d'appui	20	10				10		
<b>Total des engagements</b>	<b>282</b>	<b>10</b>	<b>106</b>	<b>25</b>		<b>116</b>	<b>25</b>	
Enveloppe B								